



**DESTINATAIRES : À tous les gestionnaires, professionnels et technologues membres du conseil multidisciplinaire et exerçant des activités cliniques (membres d'un ordre professionnel ou inscrits au registre des droits acquis)**

**DATE : Le 31 mars 2020**

**OBJET : Report de la vérification annuelle du permis d'exercice**

---

Le 31 mars était la date limite pour que chaque professionnel ou technologue, membre du conseil multidisciplinaire, exerçant des activités cliniques ait procédé à son inscription au tableau ou au registre des droits acquis et acquitté la cotisation annuelle de son ordre respectif.

Considérant la situation entourant la COVID-19 (coronavirus) et par le fait que certains ordres professionnels ont prolongé le renouvellement des permis au 1<sup>er</sup> juin, la Direction des services multidisciplinaire a pris la décision de retarder la vérification des permis d'exercice 2020-2021. L'envoi de l'information relative à la vérification du permis ainsi que le registre prévu à cet effet sera reporté à une date ultérieure.

Nous vous remercions de votre compréhension.

---

Marie-Claude Bélanger  
Directrice des services multidisciplinaires

---

Marilène Gosselin  
Conseillère-cadre en soutien aux pratiques  
professionnelles et développement clinique,  
Direction des services multidisciplinaires